



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. André GERVAIS | M. Alain LINGER |
| M. Pierre PRIBETICH | M. Didier MARTIN | M. Louis LAURENT |
| M. Gilbert MENUT | M. Benoît BORDAT | M. Roland PONSAA |
| Mme Colette POPARD | M. Christophe BERTHIER | M. François NOWOTNY |
| M. Rémi DETANG | M. Philippe DELVALEE | M. Claude PICARD |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Georges MAGLICA | M. Gaston FOUCHERES |
| M. José ALMEIDA | Mme Anne DILLENSEGER | Mme Claude DARCIAUX |
| M. Jean-François DODET | Mme Christine DURNERIN | M. Nicolas BOURNY |
| M. François DESEILLE | Mme Nelly METGE | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE | M. Philippe GUYARD |
| M. Patrick CHAUPUIS | Mme Elisabeth BIOT | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Michel JULIEN | Mlle Christine MARTIN | M. Jean-Claude GIRARD |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | Mme Françoise EHRE |
| M. Gérard DUPIRE | M. Alain MARCHAND | M. Patrick BAUDEMENT |
| M. Jean-François GONDELLIER | M. Mohammed IZIMER | Mme Geneviève BILLAUT |
| Mme Catherine HERVIEU | Mme Hélène ROY | M. Michel BACHELARD |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Rémi DELATTE |
| M. Jean-Claude DOUHAIT | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Philippe BELLEVILLE |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI | Mme Joëlle LEMOUZY | M. Norbert CHEVIGNY |
| M. Yves BERTELOOT | M. Jean-Yves PIAN | M. Gilles TRAHARD |
| M. Patrick MOREAU | Mlle Stéphanie MODDE | Mme Noëlle CABBILLARD. |
| M. Dominique GRIMPRET | M. Philippe CARBONNEL | |
| M. Jean-Pierre SOUMIER | | |

Membres absents :

| | |
|-------------------------|--|
| Mme Françoise TENENBAUM | M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA |
| M. Lucien BRENOT | M. Jean-Paul HESSE pouvoir à Mme Nelly METGE |
| M. Michel ROTGER | M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH |
| | M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA |
| | Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME |
| | Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER |
| | M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER |
| | Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY |
| | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT |
| | M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT |
| | M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER |
| | M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| | M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG. |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
MDEF - Demande de subvention 2010

L'année 2010 est une année charnière pour la Maison de l'Emploi et de la Formation dans la mesure où elle va devoir renégocier sa convention. En ce sens, à l'aune du nouveau cahier des charges des Maisons de l'emploi, il va s'agir de redéfinir :

- le territoire d'intervention ;
- les missions exercées à l'aune des acteurs présents sur le territoire et en premier lieu Pôle Emploi ;
- les moyens humains et financiers pour la conduite de son action.

Par conséquent, l'année 2010 devra bien être l'occasion pour la MDEF de :

- poursuivre les avancées enregistrées ;
- développer les articulations avec les dispositifs existant sur le territoire et en premier lieu la Mission Locale comme recommandé par le nouveau cahier des charges des Maisons de l'emploi.

Le projet MDEF pour 2010 :

Dans ce contexte, le projet 2010 de la MDEF, comme en 2009, reste structuré autour de trois objectifs :

- l'anticipation des besoins de main-d'œuvre et en formation des entreprises ;
- l'accès et le retour à l'emploi ;
- le soutien au développement de l'emploi et à la création d'entreprises.

Sur la base des avancées enregistrées en 2009 :

- la poursuite de la dynamique enclenchée par le travail de l'Observatoire ;
- l'animation de la programmation du PLIE ;
- la conduite d'actions en direction des publics demandeurs d'emploi.

Au travers du projet 2010 de la MDEF et de la renégociation de son reconventionnement, il est attendu plus largement un travail sur les modalités de conduite d'une politique en faveur de l'emploi sur l'agglomération. Cela doit en particulier permettre de poser les bases des articulations entre acteurs (en premier lieu Pôle Emploi) et dispositifs (notamment la Mission Locale) sur le territoire communautaire.

Pour le financement du programme opérationnel 2010 de la MDEF, des demandes de subventions ont été adressées aux services de l'Etat, aux Conseils Régional et Général.

Les financements sollicités par la MDEF auprès du Grand Dijon pour 2010 :

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2010 (qui est au stade de projet car en attente d'éléments plus précis au niveau de l'intervention de l'Etat) de la MDEF s'élève à **2 165 845 €**, dont :

- 2 039 452 € pour la MDEF ;
- 302 562 € pour le PLIE.

Dans ce cadre, les participations demandées aux partenaires sont notamment de :

- 1 472 658 € pour l'Etat ;
- 88 600 € pour le Conseil Régional de Bourgogne ;
- 100 000 € pour le Conseil Général de Côte d'Or.

Afin de mettre en place le projet de la MDEF et notamment au titre du PLIE, **il est proposé de verser une subvention pour 2010 de 400 000 €**, répartie comme suit :

- 200 000 € pour le fonctionnement de la MDEF pour :
 - 165 619 € : le financement de 4 équivalents temps plein (deux postes de référents de parcours pour appuyer le travail du PLIE, un poste et demi pour l'appui au projet tramway et un demi-poste pour la conduite d'actions) ;
 - 34 381 € pour une action de placement des publics accompagnés dans les points relais MDEF (et support à la programmation du PLIE), ainsi qu'un soutien à la démarche d'observation territoriale.

- 200 000 € pour la conduite du programme 2010 du PLIE dont :
 - 6 176 € au titre du financement de la structure de gestion et d'animation (SAG) ;
 - 166 141 € pour le financement des actions de la programmation 2010 ;
 - 27 683 € pour l'assistance technique.

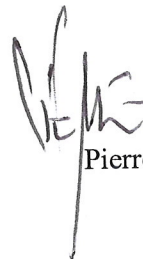
Vu l'avis favorable de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2010 de 400 000 € pour le fonctionnement de la MDEF, ainsi que du programme d'actions 2010 du PLIE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 28 janvier 2010
Publié le - 5 FEV. 2010
Déposé en Préfecture le



Pierre PRIBÉTICH



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 8 FEV. 2010



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 4 FEV. 2010

DIJON, le : - 5 FEV. 2010

LE PRÉSIDENT,

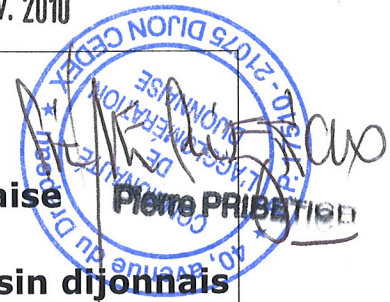
Pour le Président,
le Vice-Président,

CONVENTION

entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise
et

le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 FEV. 2010

Entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise - 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président,

d'une part,

et

le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais - 20, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON, représenté par Monsieur Michel BACHELARD, Président,

d'autre part,

Préalablement à la Convention, il est exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2006. Il a été créé lors de son Assemblée générale constitutive le 16 novembre 2006, à la suite de l'adoption de ses statuts par l'ensemble des membres fondateurs :

- la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- le Pays de Seine et Tilles ;
- les Communautés de Communes : du Val de Vingeanne, du Mirebellois, de Gevrey Chambertin, de la Plaine Dijonnaise, d'Auxonne - Val de Saône et du Canton de Pontailleur-sur-Saône.

L'année 2009 s'est concrétisée par la mise en œuvre progressive des orientations stratégiques de la Maison de l'Emploi et de la Formation votées à l'unanimité du Conseil d'administration du 27 février 2009. Ces dernières ont été construites de telle sorte qu'elles s'articulent notamment avec les nouvelles missions de Pôle emploi et apportent une réelle valeur ajoutée pour le territoire.

L'année 2010 s'inscrit dans :

- 1) **la continuité de l'année 2009**, dans la mesure où elle doit poursuivre et conforter le travail entamé en 2009 dans un souci :
 - d'explicitation et d'adaptation régulière de la stratégie d'intervention au regard du contexte socio-économique ;
 - de renforcement des articulations entre acteurs et entre dispositifs ;
 - de développement du lien entre insertion et développement économique, entre publics et entreprises.

- 2) **un cadre plus général de renégociation de la convention de la Maison de l'Emploi et de la Formation.** A ce titre, la MDEF va devoir, en articulation avec ses partenaires, redéfinir ses orientations à l'aune du nouveau cahier des charges, ce qui suppose une redéfinition de :

- ses orientations et objectifs ;
- ses missions ;
- son territoire d'intervention ;
- ses moyens humains et financiers ;
- son cadre organisationnel et notamment en articulation avec la politique de Pôle emploi et en renforçant les passerelles et liaisons avec les dispositifs PLIE (déjà intégré à la MDEF) et Mission Locale.

Plus largement, **l'enjeu sur 2010 pour la MDEF c'est de concourir à la redéfinition d'une offre de service complémentaire en terme d'insertion, emploi, formation et développement économique sur le territoire de l'agglomération** – à ce titre, le projet « emploi tramway » se doit d'être le paradigme de démarches à promouvoir dans le cadre de son renconventionnement.

AXE 1 : anticipation des besoins de main-d'œuvre et de formations des entreprises

L'observatoire départemental créé en 2007 par la MDEF constitue un outil d'aide à la décision pour la Maison de l'Emploi et de la Formation pour l'ensemble des acteurs de l'emploi : publics et privés. Ainsi, les services de l'emploi et le Conseil Régional de Bourgogne ont confirmé leur attachement à un diagnostic partagé piloté par la MDEF ; celui-ci offre un éclairage spécifique à chaque territoire, notamment celui du Grand Dijon. Il alimente la réflexion pour la production de plans d'actions. D'autres publications (zoom mensuel sur le marché du travail, bulletin trimestriel "*Emplois et territoires en Côte-d'Or*") ont progressivement vu le jour et sont aujourd'hui récurrentes ; elles ont renforcé la crédibilité de l'observatoire et consolidé les partenariats avec les acteurs locaux, tant en matière de production (CCI, URSSAF...) que de diffusion et d'animation. Dans ce contexte, le Grand Dijon a souhaité en 2009 mobiliser l'observatoire de la MDEF pour contribuer au fonctionnement de l'Observatoire Politique de la ville. L'année 2010 doit poursuivre et intensifier cette collaboration active.

Objectifs pour 2010 :

- encourager le travail de définition d'une culture commune des enjeux de développement du territoire communautaire, par le biais notamment de l'actualisation et de l'animation du diagnostic territorial et, de façon plus générale, la promotion de démarches d'analyse partagée ;
- consolider et amplifier les partenariats avec les acteurs locaux ;
- accompagner le positionnement des points relais et de proximité MDEF mis en place au regard des besoins du territoire communautaire ;
- alimenter la réflexion et l'action en matière de GPEC territoriale (cibles, cartographie).

AXE 2 : l'accès et le retour à l'emploi

En 2007, le pilotage renforcé du PLIE a permis d'enregistrer une augmentation des publics accompagnés et un nombre de sorties positives en hausse. 2008 a été la première année de mise en œuvre du protocole d'accord pour la période 2008-2012. En 2009, l'objectif d'entrées a été largement dépassé et les modifications opérées lors du comité de pilotage d'octobre 2009 ont

permis d'être très proche des objectifs de sorties.

S'agissant des points relais de l'agglomération, en 2008, la Ville de Dijon avait conventionné avec la MDEF afin de transformer Contact Emploi en Point Relais. Dans le même temps furent finalisées les signatures de conventionnement établissant les Points Relais à Quetigny et à Talant. En 2009, la signature de la convention avec la Ville de Chenôve d'une part et l'ouverture du point de proximité de Longvic d'autre part, ont renforcé l'articulation des interventions sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, la réalisation d'une programmation concertée entre les politiques publiques du CUCS et du PUCS et les actions du PLIE s'est concrétisée. En 2009, sous l'impulsion du comité technique dédié aux projets innovants créé début 2009 par la MDEF. La dynamique de conception d'actions innovantes a ainsi été stimulée. De fait, sur le territoire communautaire, la programmation concertée a été reconduite, élargie et pilotée par la MDEF. Elle a contribué à dégager des axes communs d'intervention, définir des modalités d'intervention partagées et à promouvoir la conduite d'actions complémentaires à l'existant.

L'année 2010 doit conforter et sécuriser cette démarche engagée sur le territoire communautaire en matière de conception et de lancement d'actions innovantes, pour laquelle les concours de Pôle emploi mais aussi de l'Etat notamment sont essentiels.

Objectifs pour 2010 :

- accompagner les publics éloignés du marché du travail, en les positionnant notamment sur le dispositif Plateforme Emploi Compétences porté par la MDEF qui, par l'intermédiaire de la méthode ADAC, met en exergue et valorise leurs compétences ;
- intensifier le travail sur le volet clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise en relation étroite avec le Grand Dijon et promouvoir les clauses liées au tramway ;
- soutenir l'opération tramway menée par le Grand Dijon par des actions de mobilisation des prescripteurs et des publics, en partenariat direct avec Pôle emploi ;
- pérenniser les liens et échanges avec les acteurs associatifs de l'emploi et de l'insertion, les SIAE ;
- articuler les missions et actions conduites par la MDEF sur le territoire communautaire, d'une part dans le respect des accords conclus avec Pôle emploi en 2009 et d'autre part en bonne intelligence avec les outils territoriaux existants ;
- entretenir et stimuler une dynamique de conception d'actions innovantes sur l'ensemble du territoire communautaire en s'appuyant sur le comité technique dédié aux projets innovants et contribuer à assurer le suivi des actions lancées.

AXE 3 : le soutien au développement de l'emploi et à la création d'entreprise

L'intervention de l'agglomération en 2008 puis en 2009 en matière de développement de l'emploi s'est concrétisée tout particulièrement par le soutien à une démarche active de GPEC, au travers de l'expérimentation d'une plateforme Emploi / Compétences - il s'agit de rapprocher les besoins en compétences exprimés par les entreprises des potentialités des personnes accompagnées, en favorisant la mise en œuvre de solutions formatives pour combler les écarts constatés -. Ce projet a mobilisé de nombreux acteurs locaux (services de l'État, collectivités locales et territoriales, Agefos-PME, CGPME, Pôle emploi, Mission Locale...). Cette expérimentation a été menée avec succès à son terme et va se transformer en 2010 en dispositif opérationnel de la MDEF. Au-delà

d'une modélisation du dispositif dans sa globalité, l'aboutissement de ce projet a permis également de capitaliser des outils et méthodes de compréhension et d'analyse des besoins des entreprises mobilisables aujourd'hui sur d'autres actions. L'année 2010 permettra donc à la MDEF d'utiliser le savoir-faire acquis en la matière dans le cadre du chantier tramway.

Objectifs pour 2010 :

- promouvoir la gestion prévisionnelle territorialisée de l'emploi et des compétences, au travers notamment du dispositif de la plateforme Emploi / Compétences du bassin dijonnais, porté par la MDEF ;
- analyser les besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises retenues dans le cadre de l'opération tramway, en collaboration avec Pôle emploi et le Grand Dijon ;
- coordonner les opérations liées à l'implantation et au développement d'entreprises sur le bassin dijonnais en partenariat étroit avec Pôle emploi ;
- développer le soutien aux créateurs et repreneurs d'activité en articulation avec les acteurs locaux (chambres consulaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités, ...).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais.

Article 2 : Financement

Le coût prévisionnel total du budget de fonctionnement de la MDEF pour l'année 2010 s'élève à 2 165 845 €. Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération précisée dans la convention financière est de **200 000 € pour l'action de la MDEF,**

auxquels s'ajoutent 200 000 € destinés au financement des actions du PLIE de l'agglomération, dont la Maison de l'Emploi constitue le support juridique.

L'affectation des crédits communautaires s'effectue de la manière suivante :

- pour la MDEF :
 - 165 619 € : le financement de 4 équivalents temps plein (deux postes de référents de parcours pour appuyer le travail du PLIE, un poste et demi pour l'appui au projet tramway et un demi-poste pour la conduite d'actions) ;
 - 34 381 € pour une action de placement des publics accompagnés dans les points relais MDEF (et support à la programmation du PLIE), ainsi qu'un soutien à la démarche d'observation territoriale.
- pour la programmation PLIE :
 - 6 176 € au titre du financement de la structure de gestion et d'animation (SAG) ;
 - 166 141 € pour le financement des actions de la programmation 2010 ;
 - 27 683 € pour l'assistance technique.

Parallèlement, la Maison de l'Emploi et de la Formation va formuler des demandes de subventions auprès :

- de l'Etat, pour une demande d'avance pour l'année 2010 ;
- du Conseil Régional de Bourgogne pour 88 600 € ;
- du Conseil Général de Côte d'Or pour 100 000 €.

Article 3 : Engagement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Par délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2010, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer au financement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais pour l'année 2010.

La somme sera versée selon les procédures comptables en vigueur par la Communauté d'agglomération en une seule fois dès notification de la présente convention? afin de ne pas retarder la mise en oeuvre des programmes d'action de la MDEF.

Article 4 : Engagement du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais

La Maison de l'Emploi s'engage à utiliser la subvention communautaire conformément à l'article 2.

Elle produira à la demande de la Communauté d'agglomération dijonnaise l'ensemble des documents comptables et relatifs à son activité dans les six mois suivant le versement de la subvention. Elle fournira le rapport définitif détaillé d'activité dans les trois mois suivant l'exercice pour lequel la subvention est attribuée, soit au 31 mars 2010. Ces éléments conditionneront le versement de toute nouvelle subvention.

Dans le cas d'une réalisation partielle du plan d'action prévu, le GIP de la Maison de l'Emploi s'engage à rembourser la part de subvention correspondant aux actions non réalisées.

Article 5 : Modalités de suivi et d'évaluation

Le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais s'engage à :

- réaliser une évaluation finale des actions soutenues comme précisé à l'article 2 sur la base d'indicateurs qu'il aura établis dans le cadre du projet ;
- transmettre à la Communauté de l'agglomération dijonnaise tous les éléments nécessaires à la conduite de l'évaluation locale de la Politique de la ville et notamment du volet emploi insertion ;
- informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise du planning des principales manifestations et/ou réalisations relatives à l'action ;
- informer la Communauté de l'agglomération dijonnaise de tout changement majeur intervenant dans la réalisation des actions, par rapport à sa définition initiale.

Article 6 : Information et communication

La Maison de l'Emploi s'engage à mentionner l'apport partenarial de la Communauté de l'agglomération dijonnaise lors de toute opération de communication relative à l'action définie à l'article 1 de la présente convention.

Le logo de la Communauté de l'agglomération dijonnaise figurera sur l'ensemble des outils de communication que la Maison de l'Emploi et de la Formation diffusera.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2010.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Dijon, le

Pour la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

Pour le GIP de la Maison de l'Emploi
et de la Formation du bassin dijonnais,
Le Président,

François REBSAMEN

Michel BACHELARD